

échos **bacots**

LE MAGAZINE DE BOIS-LE-ROI

JANV. 2015 N°2



Bonne année !

faits marquants

dossier

zoom sur



PAGE 4
Semaine à frissonner



PAGE 10
L'eau en questions :
2015, un tournant



PAGE 11
La prévention à Bois-Le-Roi

sommaire

EchosBacots janvier 2015 - Numéro 2

Directeur de la publication : Jérôme Mabilie

Rédactrice en chef : Ramona Duperron

Photographies : Patrick Escudero/Service communication • Fotolia

Conception/Réalisation : **septieme sens**

Tirage : 3 200 exemplaires sur Papier PEFC

Imprimeur : SOGEIM - Mormant

Dépôt légal à parution



4 faits marquants

- Semaine de l'éco mobilité
- Commémoration du centenaire de la 1^{re} Guerre Mondiale
- Semaine à frissonner
- Spectacle d'Humour « Moi j'dis ça, j'dis rien »
- « Autrefois, le pays de Seine »
- « Atelier Cirque » pour les enfants de Bois-Le-Roi
- Spectacle de Noël des enfants
- Repas des Seniors

6 cadre de vie

- Réunion publique sur le PLU
- Modifications du PLU
- Réunion publique sur la desserte de la gare
- Test de circulation de cars place de la gare
- Réfection de la rue de la République

8 espaces verts

- Des couleurs et des arbres
- Pourquoi ne faut-il pas effectuer de taille radicale ?

10 dossier

- L'eau en questions : 2015, un tournant

11 zoom sur

La prévention à Bois-Le-Roi :
un enjeu fort pour l'équipe municipale !

16 enfance/scolaire

- Une aire de jeux pour nos enfants
- Inscription à l'école des enfants nés en 2012
- Les modes de garde des enfants avant leur scolarisation à Bois-Le-Roi
- Les NAP : des activités diversifiées
- Et à la bibliothèque municipale

18 portrait

- Yannick Dagneau : la forêt, un lieu d'éducation

19 associations

20 agenda

22 tribunes libres

23 bloc-notes



Jérôme Mabilie, Maire de Bois-Le-Roi

A l'occasion des fêtes de fin d'année, nous avons souhaité apporter aux Bacots des moments de joie et de partage : un spectacle pour grands et petits avec pour thème la préservation de notre planète, la venue du Père Noël pour distribuer des friandises, une initiation au cirque, un repas partagé avec nos aînés. Toutes ces animations participent au renforcement du lien social et à la qualité de notre vie locale.

Nous avons organisé au quatrième trimestre plusieurs réunions publiques. Votre présence en très grand nombre à chacune d'entre elles manifeste l'intérêt que vous portez à la démarche de concertation que nous vous proposons.

Ces rendez-vous nous ont permis de dresser un premier bilan d'étape et de rendre compte de la façon dont nous mettons en œuvre nos engagements. Nous avons présenté nos plans d'action et entendu les Bacots qui se sont exprimés sur ces sujets auxquels ils sont particulièrement attachés.

- En matière d'urbanisme : la commission s'est dotée d'un règlement évitant tout risque de conflit d'intérêt. Au sein de cette commission, les élus préparent le projet de modification du PLU, s'attachant à préserver le caractère de notre commune, tout en s'appuyant sur des règles objectives.
- S'agissant de la desserte de la gare : nous développons plusieurs axes d'action, afin d'améliorer progressivement une situation proche de la saturation, telle que nous l'avons trouvée à notre arrivée. Nous engageons notamment une démarche concertée avec la SNCF et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour que des solutions puissent être trouvées.
- Pour ce qui est du stationnement dans les rues voisines de la gare : en concertation avec les riverains et à leur grande satisfaction, nous avons supprimé des places gênantes installées de façon inopportune en mars dernier dans la partie étroite de la rue des SESCOIS. Nous avons aussi recueilli les remarques des habitants des rues Pasteur et Gustave Mathieu qui vont faire l'objet de nouvelles dispositions de stationnement. Les réunions de concertation par rue, très attendues des riverains, vont se poursuivre tout au long de l'année 2015.

Côté budget, nous tenons à vous réaffirmer notre total engagement pour une gestion saine et rigoureuse des finances de la commune, dont nous ne manquerons pas de vous rendre compte lors des grands rendez-vous budgétaires du premier trimestre.

Nous saurons prendre en compte le contexte national tendu de baisse des dotations et les besoins qui s'imposent à la collectivité : nécessaire réorganisation des services, remise à plat de dossiers en cours, contrôle des processus de gestion, afin de pouvoir mener à bien les projets qui répondent aux attentes des Bacots. L'enjeu de cette équipe nouvelle est bien de valoriser la commune, d'améliorer la qualité des services, dans le respect d'une maîtrise des coûts et d'un maintien des taux de fiscalité.

Pour 2015, nous avons plusieurs projets d'investissement que nous présenterons aux Bacots à l'occasion des débats d'orientation budgétaire du 1er trimestre, dans le cadre d'un programme pluriannuel.

D'ores et déjà, nous avons engagé un appel d'offres pour l'extension de l'école maternelle, qui comportera deux nouvelles classes et un réfectoire agrandi. Les travaux, qui se dérouleront en deux tranches, devraient commencer courant mars 2015 et se terminer en 2016.

Nous avons également en perspective des projets de réfection de plusieurs rues de Bois-Le-Roi, dossiers qui nous tiennent particulièrement à cœur, compte tenu de l'état général de la voirie.

En 2015, nous définirons par ailleurs, en concertation avec les habitants, un programme visant à l'implantation d'une nouvelle bibliothèque répondant aux besoins actuels et futurs des Bacots de sorte qu'elle réponde davantage à sa vocation de lieu de connaissances et de culture.

Un autre rendez-vous important pour 2015 sera le choix du mode de gestion de l'eau, enjeu important pour notre commune, dont les grands axes vous sont présentés dans ce magazine.

Pour ce second numéro « Echos bacots », nous avons choisi de mettre l'accent sur la prévention, un sujet qui nous tient tous à cœur, en y consacrant un dossier complet vous informant de l'évolution des prestations conjointes de la Police municipale et des Sapeurs-pompiers pour vous protéger.

Enfin, à compter du samedi 17 janvier 2015, nous mettons en place une permanence juridique au sein de la mairie : un service gratuit pour vous conseiller.

Plus que jamais, soyez assurés du dévouement de l'ensemble de votre équipe municipale, élus et agents, dont toutes les actions visent à optimiser les services de la commune.

En leurs noms, je vous souhaite une très belle année 2015.



★ Semaine de l'éco mobilité

6 AU 10 OCTOBRE

En partenariat avec l'association l'ânerie Bacotte et le Service Enfance, dans le cadre de la semaine européenne de l'éco mobilité, le portage des cartables des enfants éco mobiles encadrés par des adultes bénévoles a été assuré par l'âne Chocolat, mascotte du 1000 pattes, mené par son propriétaire Michel Brun, partenaire historique de cette opération citoyenne.

★ Commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale

11 NOVEMBRE

Le 11 novembre 2014, année du centenaire de la Première Guerre Mondiale, les Bacots se retrouvent en nombre devant le Monument aux Morts sculpté par Louis de Monard pour commémorer l'armistice de 1918, célébrer la paix et rendre hommage aux combattants morts sur le front. Le lever du drapeau et l'hymne national repris en cœur sont bientôt suivis par les discours des officiels M. David, Président de la F.N.A.C.A., Joseph Quioc, Conseiller Municipal Correspondant Défense et Jérôme Mabilbe, Maire de Bois-Le-Roi. Au traditionnel dépôt de gerbes succède l'instant solennel du recueillement, ponctué par une minute de silence à la mémoire des combattants engagés dans le conflit. Une élève de l'école Olivier Métra entame la lecture de la lettre d'un poilu, envoyée du front, et les enfants des classes de CM2 entonnent la chanson *Le Soldat* de Florent Pagny. La cérémonie protocolaire s'achève et les présents partagent alors un verre de l'amitié dans l'enceinte de l'Ecole Olivier Métra.



★ Semaine à frissonner

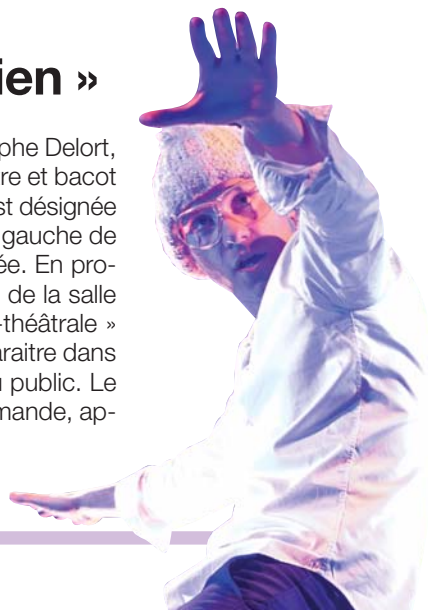
28 AU 31 OCTOBRE

Après un après-midi de lectures à frissonner, animées par le personnel de la Bibliothèque Municipale le mardi et la projection du film *Frankenstein Junior* le mercredi, c'est dans l'après-midi du vendredi 31 octobre qu'une équipe de « spécialistes » réunie par les Fontaines à Histoires s'affaire pour transformer le parc tranquille de la mairie et le bois attenant en un parcours « à frissonner ». Dès 17h30, les premiers spectateurs parfois déguisés, souvent grimés, s'avancent vers un « dormeur » qui s'anime au son du mot de passe magique, sésame pour s'élancer sur le parcours « à frissonner ». Plus de 300 spectateurs sont venus écouter les contes à vous donner la chair de poule. Pour les plus petits, le parcours du courage a valeur de symbole. Les 100 téméraires qui l'ont effectué ont reçu en récompense de la main de la sorcière de la forêt, ... un marron. Pour les plus grands et les adultes, direction la salle voûtée pour une rencontre avec des personnages hauts en frissons.

★ Spectacle d'Humour « Moi j'dis ça, j'dis rien »

14 NOVEMBRE

La salle du Château de Tournezy affiche complet pour la venue de Christophe Delort, humoriste issu du monde de l'improvisation, scénariste pour la télévision, auteur pour le théâtre et bacot d'adoption. Christophe Delort bondit sur scène. Première étape, fédérer le public. Véronique est désignée leader de salle ; JP, assis au premier rang, sera le souffre-douleur. A tour de rôle, à droite et à gauche de la scène, un spectateur devient personnage. La méthode de Christophe Delort est bien rodée. En professionnel du One Man Show, il place le public au cœur du spectacle et emporte l'adhésion de la salle sur le chemin du rire. Son énergie le contraint cependant à respecter une pause « syndico-théâtrale » méritée. C'est le moment choisi par Nicolas, chanteur d'Opéra, basse de son état, pour apparaître dans un extrait de la *Flûte Enchantée* de Mozart, sous le regard médusé de notre humoriste et du public. Le show reprend sa course, les numéros s'enchaînent sur un rythme endiablé, le public en redemande, applaudit à tout rompre. Le rideau tombe, le temps du rire est passé.





★ « Autrefois, le pays de Seine. 100 ans d'histoire locale des villages de Bois-Le-Roi, Chartrettes et Fontaine-le-Port, 1840-1944 »

29 ET 30 NOVEMBRE

Succès remarquable et mérité : trois représentations, 1 200 spectateurs pour le spectacle « Autrefois, le pays de Seine ». Les habitants de Bois-Le-Roi, de Chartrettes, de Fontaine-le-Port et de communes alentours se sont pressés à la salle Marcel Paul tout au long du week-end pour découvrir cette grande fresque historique retraçant 100 ans d'histoire locale des trois villages du pays de Seine entre 1840 et 1944, fruit de quatre années de travail de préparation. Bravo et merci à l'association Bois-Le-Roi audiovisuel, son président, Marc Girault, ses membres, les bénévoles, en tout une centaine de talents confondus, acteurs et techniciens, pour avoir su créer et donner à partager ce moment de culture intergénérationnel empreint d'une grande convivialité.

★ « Atelier Cirque » pour les enfants de Bois-Le-Roi

14 DÉCEMBRE

L'univers circassien à l'école Olivier Métra ! Les enfants de Bois-Le-Roi étaient invités à découvrir quelques-unes des disciplines du cirque au travers d'ateliers participatifs animés par la Compagnie « Des balles Ton Cirque ». Encadrés par des professionnels, les enfants ont pu découvrir différentes disciplines des arts du cirque : tonneaux, ballons, échasses et planches pour l'équilibre, massues, balles, foulards et assiettes pour la jonglerie et la manipulation d'objets, jeux anciens pour l'adresse et la coordination... La machine à barba-papa a tourné à plein régime et le vin chaud, distribué aux adultes, a rencontré un vif succès.



★ Spectacle de Noël des enfants

7 DÉCEMBRE

Objectif : « Sauvons la planète ». Vaste programme pour ce dimanche après-midi auquel s'est attelé avec brio une troupe de personnages hauts en couleurs sur la scène de la salle Marcel Paul. Un spectacle de qualité pour grands et petits, des décors colorés, des acteurs aux costumes bigarrés, de l'interaction avec un jeune public ravi d'être invité à reprendre en chœur les refrains des chansons. Les enfants furent comblés par l'arrivée du Père Noël et les friandises distribuées.

★ Repas des Seniors

17 DÉCEMBRE

Ambiance chaleureuse et conviviale pour le traditionnel repas de fin d'année proposé aux Seniors par le CCAS de Bois-Le-Roi dans la salle Marcel Paul. Quelques 170 convives étaient rassemblés autour de tables élégamment dressées, prêts à déguster le menu proposé par le restaurant Le Baroque. Le duo musical qui animait cet après-midi de fête a fait en sorte de satisfaire toutes les générations. Sur la piste de danse, quelques danseurs invétérés ont ainsi pu s'élancer au rythme des valse, polka et autres danses. A elle seule, la danse de la Macarena a permis de prouver, si besoin était, que les Seniors ont de l'énergie à revendre. Et à tous ceux qui n'ont pas pu partager ce moment avec nous, un colis repas confectionné par la Maison Bouttier de Bois-Le-Roi a été porté à domicile par l'adjointe aux affaires sociales et la déléguée aux seniors.



Réunion publique sur le PLU

La salle de la mairie était pleine, mercredi 22 octobre 2014, pour la réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Acette occasion, la municipalité a précisé ses orientations en matière d'urbanisme et a répondu aux questions des participants.

La municipalité entend cultiver le caractère de Bois-Le-Roi et faire perdurer le cadre de vie auquel une très grande majorité des habitants est attaché.

Ce caractère est constitué par :

- les arbres, les paysages naturels, les haies, les jardins, les rues verdoyantes,
- l'insertion paysagère des constructions qui ne rompent pas la perspective de la rue, se laissent découvrir à travers un

ensemble de plantations et d'arbres et dont le gabarit est proche de celui des constructions avoisinantes.

- Les maisons en pierre de pays des anciens hameaux, les maisons de bourg et les villas au décor soigné, éléments d'un patrimoine architectural original.
- Force est de constater que si d'une part ce caractère n'est pas suffisamment défendu

par le PLU, celui-ci comporte aussi des contraintes qui ne s'avèrent pas nécessaires.

Aussi, la municipalité entend introduire dans le PLU actuel des modifications. Au cours de cette réunion, il a été aussi présenté le règlement intérieur de la commission d'urbanisme qui écarte tout risque de conflit d'intérêt.



Modifications du PLU

Depuis la réunion du 22 octobre, une première approche des modifications est en cours avec la commission d'urbanisme. Il s'agit principalement de :

■ **La règle de hauteur.** Celle-ci n'est définie que par rapport à l'égout du toit. Elle conduit à des hauteurs de faîtage non réglementées et dépendant de la longueur et de la largeur de la construction. De plus, depuis la modification du PLU de 2009, les toits plats ou à très faible pente ont été autorisés ainsi que les toitures métalliques dites à tasseaux. Cette notion d'égout du toit ne peut s'appliquer de la même manière à ces nouveaux cas. Sous une apparente uniformité, elle n'apporte pas l'assurance d'un gabarit s'insérant bien dans le bâti existant.

■ **La marge de reculement.** En zone UB, le PLU autorise les constructions en bordure de rue (avenue Foch, avenue Carnot, avenue Galliéni, rue Auguste Frot...) alors que la quasi-totalité des maisons sont actuellement en retrait. Ceci ne peut que changer le paysage de ces rues dans un sens défavorable.

■ **L'implantation des constructions légères de moins de 20m².** Celles-ci, depuis 2009, sont permises n'importe où sur le terrain y compris dans les marges de reculement qui ont pourtant pour vocation,

en étant paysagées, de contribuer à l'aspect verdoyant des rues de la commune.

■ **Les règles de distance entre deux constructions.** Les règles actuelles entre deux constructions sur un même terrain sont plus strictes que si on procède au détachement d'une partie de ce terrain.

■ **Les clôtures.** Les clôtures, en façade, constituées en partie ou en totalité de panneaux occultants ne contribuent pas au paysage des rues. Entre les propriétés, la règle limitant, dans la plupart des zones, la hauteur des murets à 1m20, est à revoir.

■ **L'harmonie entre l'extension et le bâti existant.** Dans le cas de constructions anciennes présentant des éléments particuliers d'architecture (balcons, corniches, appui et entourage de fenêtres, rythme et dimensions des ouvertures, décors particuliers, revêtement des façades, etc...), les règles doivent être précisées.

■ **Les couleurs.** La liste des couleurs autorisées pour les menuiseries doit être étendue au blanc et à d'autres couleurs pastel. Les teintes des bardages bois doivent être précisées.

■ **Le stationnement.** L'obligation de couvrir une des deux places de stationnement obligatoires entraîne la réalisation d'abri de

type carport qui, dans la plupart des cas, ne s'intègre pas dans le paysage.

La procédure de modifications qui se déroulera au début de 2015 comportera une phase de concertation et un recueil des avis et remarques des habitants.



■ Une nouvelle responsable du service urbanisme

Suite au départ en retraite de madame Dominique Naudin, que nous remercions pour son engagement et son professionnalisme, madame Martine Jové (photo de droite) a pris le 5 décembre dernier la responsabilité du service Urbanisme. Elle apporte, en matière d'urbanisme, une expérience professionnelle acquise dans différentes fonctions. Madame Jové et madame Eudes accueillent le public tous les après-midis.



Réfection de la rue de la République

Depuis le 3 novembre 2014, des travaux de réfection de la voirie et des trottoirs ont débuté rue de la République, sur le tronçon place de la Cité, carrefour rue Marceau/rue des Fosses Rouges. Lors d'un précédent chantier, les tuyaux en plomb avaient été supprimés sur cette partie de la rue.

Les trottoirs ont été rénovés en béton désactivé.

Les entrées de garage ainsi que les parties de trottoirs qui étaient pavées, ont été conservées. Les

autres entrées ont été réalisées en enrobé.

Les bordures de trottoir et les pavés en grès ont été réutilisés. Le revêtement à chaud de la chaussée, qui termine ce chantier, a été effectué le 27 novembre.

Néanmoins, il reste à effectuer le marquage au sol des emplacements de stationnement en accord avec les riverains. Ainsi, voici une partie de la voirie rénovée pour améliorer le cadre de vie des riverains et des Bacots.

RÉUNION PUBLIQUE SUR LA DESSERTE DE LA GARE

Une réunion publique a été organisée le 14 novembre dernier pour évoquer les questions liées à la desserte de la gare, la circulation et le stationnement problématique aux alentours. De nombreux habitants ont répondu à l'invitation, la salle de la mairie était comble.

Jérôme Mabilie, accompagné d'élus de la majorité municipale, a d'abord présenté une analyse de la situation et de ses causes. Puis, les élus ont exposé les différents axes de travail. Certains font d'ores et déjà l'objet de mesures prises par la commune (campagne de verbalisation dans le quartier de la gare, dialogue avec les riverains et mise en place de mesures d'amélioration du stationnement dans les rues adjacentes à la gare...), d'autres nécessitent un travail avec d'autres acteurs, notamment l'intercommunalité et le STIF, s'agissant par exemple du renforcement de la desserte de la gare par les transports en commun.

Les élus ont évoqué le lancement d'études, dont la principale, portée par la communauté de communes Pays de Seine, aura pour objectif de définir une stratégie de desserte de la gare en prenant en compte le bassin des communes intéressées et en encourageant la complémentarité des modes de transport. Le maire a rappelé l'opposition de la commune à toute solution de « fuite en avant » comme la construction d'un parking surdimensionné.

Les élus ont par ailleurs annoncé le projet de construction, financé par le STIF, d'un abri à vélos sécurisé, de type VELIGO, sur le parking de la gare à l'horizon 2015.

Cette réunion a donné lieu à de nombreux échanges, qui ont confirmé les attentes des Bacots sur ce dossier, notamment sur les questions de stationnement, ainsi que de sécurité et d'agrément des cheminements pour les piétons.

TEST DE CIRCULATION DE CARS PLACE DE LA GARE

Le 26 novembre, la société TRANSDEV a mené en présence de plusieurs élus des tests de circulation de cars place de la gare. Il s'agissait de valider ou non la remise en service de l'arrêt de car et de l'abri situés le long du quai vers Paris, en substitution de l'arrêt actuel en bas de l'avenue Foch. Le résultat des essais a conclu à la faisabilité de ce projet, moyennant quelques aménagements limités de voirie.

Ces essais s'inscrivent dans le cadre des travaux menés par la communauté de communes, visant à améliorer la desserte de la gare de Bois-Le-Roi par les transports collectifs réguliers. L'usage de l'arrêt près de la gare devrait améliorer la circulation en dégageant le bas de l'avenue Foch et permettre aux voyageurs de la rive droite d'accéder directement à la gare et aux quais, en toute sécurité. Avec le renforcement envisagé de la fréquence des cars, cela devrait constituer une incitation à utiliser les transports en commun plutôt que la voiture individuelle.

Des couleurs et des arbres

Les arbres et le fleurissement font partie des éléments très importants qui impactent notre cadre de vie et valorisent le patrimoine. Plutôt que d'effectuer des coupes, des arrachages et des plantations au coup par coup, une réflexion globale est amorcée pour repenser nos espaces verts, avec une vue et des projets d'ensemble.

FLEURIR AUTREMENT : AVEC QUEL FIL CONDUCTEUR ?

- En réfléchissant bien aux lieux adaptés à chaque type de fleurissement.
- En tenant compte des expositions et du terrain.
- En utilisant au maximum des espèces locales.
- En associant différents types de fleurissement pour assurer des floraisons étalées dans le temps et favoriser la biodiversité.
- En structurant les massifs par l'harmonisation des couleurs et les hauteurs de végétations.

La saison des plantations nouvelles a commencé en octobre/novembre et va se déployer jusqu'au printemps.

Dans un premier temps, les plates-bandes existantes, au fil des rues, vont accueillir une

base plus importante de plantes vivaces, de bulbes et d'arbustes qui donnent une structure principale et seront complétées par des annuelles ou des bisannuelles (surtout les premières années, le temps que les vivaces s'installent).

Ceci permettra de ne plus jeter 2 fois par an la quasi-totalité des achats de plantes. D'autres lieux et massifs seront ensuite pris en compte, petit à petit...

Embellir les entrées de la commune et redonner à nos places leur vocation de lieu de rencontre grâce à un environnement agréable, sont les objectifs que nous nous sommes assignés. Mais, comme tout jardinier, les Bacotes et Bacots doivent être un peu patients avant de percevoir les résultats !

DES LIEUX ET DES COULEURS : QUELQUES EXEMPLES....

- Des violets, des jaunes et des orangés, place de la cité.
- Des bleus et du blanc, autour de l'église.
- Du blanc, du jaune et de l'orange au clos Saint Père.
- Un jardin à dominante blanche à la mairie
- Des arbustes colorés en toute saison pour la place de la gare.

LES ARBRES : SOIGNER, GÉRER ET REPLANTER...

Les arbres sont la composante verte la plus marquante. Leur présence contribue de manière capitale à l'ambiance de notre commune.

DES « MAUVAISES HERBES »... PAS SI MAUVAISES QUE ÇA !



La chélidoine est connue en médecine populaire pour le suc laiteux qui se trouve dans ses tiges et ses racines. Cette sève orangée à jaune vif fait disparaître les verrues par applications (herbes aux verrues). Mais il ne faut pas ingérer la chélidoine ni fraîche, ni sèche. Cette herbe

était déjà connue au moyen âge et les alchimistes voyaient en elle un don du ciel, d'où son nom « coeli donum ». A Bois-Le-Roi, comme ailleurs, cette plante peu exigeante pousse dans les coins sauvages des jardins, sur les murs, dans les pierres, à l'ombre des buissons, et ... aussi... dans les interstices du bitume ou des pavés ! Comme beaucoup d'autres plantes spontanées, et cataloguées de « mauvaises herbes », la chélidoine a son utilité. Et si on essayait de porter un autre regard sur ces herbes « indésirables »...

Un arbre ne doit pas être traité comme un banal élément de mobilier urbain, au même titre qu'un banc ou une poubelle. Il faut respecter et entretenir notre patrimoine arboré existant ; et aussi planter aujourd'hui les arbres remarquables de demain.

Avec l'aide du CAUE 77* et de son spécialiste des arbres, une collaboration a commencé pour établir un programme de plantation d'arbres et d'arbustes, notamment, avenue du 23 août, place de la gare, devant la roseraie, devant le collège, ou encore place de la cité.

Pour les lieux apparentés à des parcs tels que le parc de la mairie, les chardonnerets, le clos Saint Père ou la mare au marchais ; afin de véritablement gérer ce patrimoine arboré si précieux et si caractéristique de Bois-Le-Roi, il nous faut établir des inventaires précis de nos arbres et prévoir un passage régulier pour repérer les sujets à élaguer, ou à abattre, et les plantations de substitution à réaliser.

*CAUE 77 : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne



LES SEMIS DES PIEDS DE MURS... Ces mélanges sont étudiés pour prendre la place des herbes « dites indésirables », et permettent d'obtenir un fleurissement naturel et esthétique du pied des murs de clôture, au fil des lieux qui s'y prêtent, tout en simplifiant l'entretien. Ces semis sont conçus pour refleurir 3 années de suite. Ce procédé a été testé cette année, avec succès, en particulier le long d'un mur extérieur du cimetière. Cette initiative pourra être réitérée en d'autres emplacements.

Pourquoi ne faut-il pas effectuer de taille radicale ?

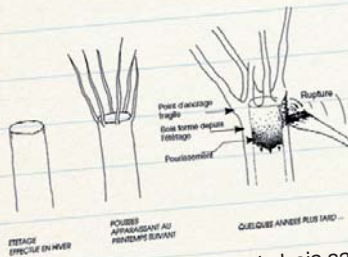
Parmi les fiches techniques éditées par le CAUE 77, nous reproduisons ici (avec l'aimable autorisation de l'auteur) celle sur la taille radicale des arbres. Ce document rédigé par M. Augustin BONNARDOT, forestier et arboriste au Conseil régional 77 explique parfaitement pourquoi cette pratique est à proscrire : elle condamne les arbres qui en sont victimes à très court terme.



La taille radicale (ou drastique) consiste à supprimer le Houppier d'un arbre (étêtage) ou à sectionner des branches de grosses sections (ravalement, rapprochement).

Détérioration grave et irrémédiable de la santé de l'arbre.

- Les plaies de surface importante ne se cicatrisent jamais entièrement (même couvertes de laques protectrices). Le bois de cœur mis à nu est infecté par les agents pathogènes (bactéries, champignons, insectes, ...) et pourrit en creusant des cavités. Ces cavités s'élargissent chaque année en réduisant l'épaisseur du bois sain à quelques cernes et peuvent s'étendre jusqu'à la base du tronc.



- Des rejets se développent à la périphérie de la coupe et lorsque ces branches deviennent grosses elles ne sont ancrées que

sur une fine épaisseur de bois sain qui risque de s'arracher à tout moment sous le poids ou sous l'action du vent.

- Une grande partie des réserves de l'arbre (amidon, sucre) présente dans l'aubier disparaît durablement lors de l'amputation des branches. L'arbre affaibli est plus vulnérable aux attaques extérieures et manque d'énergie pour cicatriser ses plaies et lutter contre les agents pathogènes.

- L'élagage radical entraîne la mort d'une partie du système racinaire. Moins bien ancré au sol, l'arbre peut à terme basculer.

Au printemps suivant une taille radicale, l'arbre réagit en produisant des rejets et des feuilles plus développées qu'à l'ordinaire. Mais cette réaction est de très courte durée et ne rajeunit en aucun cas l'arbre. Au contraire, l'arbre amorce un dépérissement rapide et irrémédiable.

DANGER

Le bois altéré perd ses qualités mécaniques. A moyen terme, les branches et le tronc risquent de se rompre et l'arbre peut basculer.

COÛT PLUS IMPORTANT

L'arbre altéré nécessite plus de surveillance et des interventions d'entretien (taille) plus fréquentes. L'arbre dépérissant doit être abattu et remplacé de façon anticipée.

ESTHÉTIQUE DÉPLORABLE

L'arbre perd son port naturel et le traumatisme subi est très visible.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

Lorsque un arbre pose trop de problème à son environnement ou lorsqu'il présente un danger potentiel compte tenu de son état et de son emplacement, il est nécessaire dans un premier temps d'élaborer un diagnostic. Seul le diagnostic permet d'établir des prescriptions sérieuses permettant d'assurer l'agrément et la sécurité. Il peut s'agir de taille faite dans les règles de l'art, de haubannage, voire d'abattage. Dans tous les cas, il est essentiel, avant toute intervention, de consulter un arboriste conseil ou un élagueur compétent capable d'apporter une solution adaptée au problème (Titre de qualification P 140 ou P 141 QualiPaysage et (ou) adhérent à la charte de qualité Séquoia ou références sérieuses).

D'autres fiches et de nombreux conseils sur les soins des arbres sont disponibles sur le site :

www.arbres-caue77.org

Nous vous invitons aussi à visionner les « ArboClips » sur :

<http://www.arbres-caue77.org/videos/arboclips/>

L'eau en questions : 2015, un tournant

ALAIN HENRI
CONSEILLER MUNICIPAL,
EN CHARGE DE L'EAU À
BOIS-LE-ROI
VICE-PRÉSIDENT À LA
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES EN CHARGE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Le puisage actuel, situé près des châteaux d'eau, en service depuis le 7 février 2005, va chercher l'eau dans la nappe phréatique de Champigny à 70 mètres de profondeur. Cette eau est actuellement de très bonne qualité. Mais ce puits a un diamètre insuffisant pour placer une deuxième pompe au cas où la pompe existante tomberait en panne. Il faut par conséquent avoir une solution de secours, le temps de l'intervention pour la réparation et la remise en service.

Pour ce faire, il faut conserver l'usage de l'ancien puisage situé rue du pas de la cave. Mais l'eau puisée dans la nappe de Brie située à une quinzaine de mètres de profondeur est polluée à l'atrazine au-delà des normes admissibles. L'atrazine est un herbicide, puissant perturbateur endocrinien, interdit en Europe depuis 2003, qui continue de descendre vers les nappes.

Jusqu'en 2009, 20 000 m³ d'eau étaient mélangés chaque année à l'eau de bonne qualité. Depuis 2009, l'ancien puits ne fonctionne que le samedi soir pour un volume annuel de 2 000 m³.

Même si l'analyse de l'eau mélangée montre qu'elle reste dans les normes, nous considérons que cette solution est mauvaise. Aussi, nous avons demandé à Véolia de réinjecter cette eau polluée dans les puits d'où elle vient. Pour un coût de 1800€, cette opération va être réalisée début 2015.



Alain Henri

Depuis l'année 2000, la gestion de l'eau à Bois-Le-Roi est réalisée par l'entreprise Véolia (c'est une délégation de service public). L'échéance du contrat arrivant au 31 décembre 2014, nous avons décidé de prolonger

d'une année ce mode de gestion pour avoir le temps de bien étudier le dossier et choisir la meilleure gestion pour l'avenir. Au vu des résultats de cette étude, soit nous resterons en délégation de service public et lancerons un appel d'offres pour le choix du prochain délégataire, soit nous opterons pour une gestion en régie où la commune gèrera elle-même, avec plusieurs choix d'organisation possibles, la distribution, la facturation et la maintenance du réseau et des installations. Ce choix engagera la municipalité sur au moins une décennie à partir de janvier 2016. Nous vous donnerons davantage de précisions dans le prochain bulletin de printemps.



En même temps, cette année supplémentaire s'avère nécessaire pour obtenir du délégataire actuel (Véolia) une bonne fin de contrat. Il ne faut pas que la commune soit lésée. Nous sommes en train de recueillir les données sur les

deux dernières années afin d'établir un diagnostic exhaustif sur cette gestion qui s'achève. Ainsi, nous serons très vite en capacité de négocier et d'exiger que les travaux non encore réalisés le soient d'ici la fin du contrat (décembre 2015).

La prévention à Bois-Le-Roi

un enjeu fort pour l'équipe municipale !

La Police nationale et la Police municipale ne sont pas les seuls acteurs de la sécurité sur notre commune. Les Pompiers, particulièrement actifs, complètent efficacement ce dispositif au service de tous. Cette rubrique souhaite donc mettre en évidence un engagement sans faille et une coopération quotidienne avec le service de police municipale.

Les pompiers | QUESTIONS AU LIEUTENANT ERIC BOURDELAIX, CENTRE DE SECOURS DE BOIS-LE-ROI

Comment s'articule le fonctionnement du Centre de Secours de Bois-Le-Roi ?

Le Centre de secours de Bois-Le-Roi est composé de 6 sapeurs-pompiers professionnels, dont je suis le Chef de centre et de 42 sapeurs-pompiers volontaires. Tous les jours au Centre, nous avons une équipe de garde de 6 sapeurs-pompiers par 24 heures de garde. Ils sont engagés sur les interventions par déclenchement des bips personnels qu'ils ont chacun en leur possession ; lorsque vous composez le 18, vous tombez à Melun ; l'opérateur au standard tape l'adresse sur informatique, (commune de Bois-Le-Roi, par exemple), l'ordinateur sélectionne un équipage de 6 à 7 personnes, 3 sont choisies et bipées. Nous ne partons plus à la sirène comme il y a 25 ou 30 ans, chacun étant désormais équipé d'un appareil sélectif individuel.

Quel est le profil de vos sapeurs-pompiers volontaires ?

On peut devenir pompier volontaire à tous les âges. La démarche consiste à adresser une demande écrite et un CV ; je prends rendez-vous avec la personne. Je lui explique ce qu'on attend d'un pompier volontaire (qu'il ait 18, 30 ou 50 ans...), puis je remets un dossier d'engagement scindé en 2 ; une partie pour les renseignements administratifs classiques, l'autre axée sur le domaine médical et les tests sportifs (course, tractions, souplesse, 50 mètres en piscine en 2'...). Ce sont des tests qui s'opèrent par tranche d'âge ; on ne demande pas la même chose selon qu'on ait 18 ou 50 ans. Une fois cette étape validée, je reçois les candidats à nouveau, munis de leur dossier dûment rempli et j'adresse la demande au Colonel, le Chef de groupement d'Avon pour

validation, avant qu'il ne reparte à l'état-major de Melun. A partir de là, il y aura des arrêtés officialisant l'affectation au Centre de secours de Bois-Le-Roi du candidat retenu.

Cette première partie entérinée, il y a des stages pratiques à faire. Sur Bois-Le-Roi : un stage obligatoire de secouristes puisque nous avons une ambulance (équipier VSAV) qui dure environ 14 jours. A l'issue, il y a examen et si c'est concluant, la personne est reconnue opérationnelle pour utiliser ce véhicule ; s'ensuivra « la formation incendie » et s'il l'a réussie, il devient opérationnel à 100 % (ambulance et véhicules feux). Au-delà, tout au long de l'année, il y a la formation continue, comme le secours à la personne...





Parmi les stages, il y a évidemment celui lié à la proximité de la Forêt de Fontainebleau. C'est un stage qui a lieu à partir du mois de juin « spécial feux de forêt » ; c'est un peu notre spécialité. Il s'agit d'une immersion totale d'une semaine en forêt de Fontainebleau pour apprendre à manœuvrer contre les feux de forêts ; ce sont des interventions vraiment différentes. Les stagiaires y font de la topographie, de l'orientation, des manœuvres... A la fin de cette semaine, ils passent de nouveau des tests pour valider leurs acquis et être aptes à partir sur les engins tout-terrain en cas de feux de forêt.

Quelles sont les interventions les plus courantes sur la région et à quel rythme sortez-vous ?

Sur l'ensemble du département et sur environ 100 000 interventions :

- pour 75 % des cas, ce sont des secours à la personne (milieu médical, assistance de victimes) ;
- dans 5 à 6 %, ce sont des sorties incendies. Pour le reste, ce sont des opérations diverses (fuites d'eau, arbres tombés, recherche ou capture d'animaux...).

L'ambulance sort au moins une fois par jour ; c'est le véhicule qui sort le plus.

Sur les deux communes, entre Bois-Le-Roi et Chartrettes, nous réalisons près de 900 interventions. L'été, la base de loisirs amène

beaucoup de monde : c'est une autre population et donc d'autres types d'interventions. Nous sommes aussi amenés à partir sur des communes moins faciles, comme à Dammarie-lès-Lys et susceptibles de tomber sur des bagarres entre bandes.

Vous travaillez en relation avec la Police municipale de Bois-Le-Roi ?

Nous avons la chance d'avoir une Police municipale extrêmement active et opérationnelle ; personnellement, je les engage tout le temps, ils sont très sérieux, ils arrivent souvent avant la Police nationale ; c'est normal au regard de la proximité. Mais j'en profite pour le souligner, la Police municipale ici ça dépote.

A chacun son rôle spécifique et son domaine d'intervention, mais Police, Samu et Pompiers, nous sommes tous complémentaires et en concertation.

La caserne va changer de locaux, qu'est-ce que vous y gagnez ?

Dans quelques mois, nous changerons effectivement d'adresse avec la construction d'une nouvelle caserne. C'était devenu trop exigu, rien qu'au niveau des véhicules où il faut être guidé pour rentrer et sortir. La remise pour le matériel est trop petite, les locaux de vie sont en sous-sol, les bureaux sans fenêtre, c'était totalement inadapté à une équipe de 6 à

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est composé de :

- 1300 sapeurs-pompiers professionnels ;
- 2700 sapeurs-pompiers volontaires ;
- 350 (PATS) Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés ;
- 200 personnes du Service de santé composé de médecins, d'infirmiers, pharmaciens, psychologues et vétérinaires.

Le SDIS est un établissement public départemental qui est financé à 80 % par le Conseil Général et le reste par les communes. Le département est divisé en 5 groupements (nord, ouest, est, centre et sud).

Le CIS de Bois-Le-Roi fait partie du groupement Sud, dont l'état-major est situé à Avon. Le groupement sud est composé de 14 centres de secours, chacun sous le commandement d'un Chef de Centre, eux-mêmes sous le commandement du Chef de Groupement.

7 personnes qui travaillent 24h /24. L'été ça allait, les gars partent toute la journée sur la base de loisirs, pour le sport ou les manœuvres, mais l'hiver à partir de 17h tout le monde était enfermé sous les néons ; psychologiquement c'était dur.

En termes de qualité de travail, ça va tout changer. Nous aurons des chambres à part, des vestiaires, des douches, des salles de réunion et de sport, salle de cours... Je m'occupe aussi d'une section « Jeunes Sapeurs-Pompiers ». Je donne des cours à des jeunes de 13 à 17 ans et actuellement je n'ai plus de salle de cours. Monsieur le Maire a eu la gentillesse de nous prêter la salle de réfectoire des services techniques. Je l'en remercie d'ailleurs ; ça me permet d'attendre quelques mois, avant d'entrer dans la nouvelle caserne.



Messages importants

La fumée tue

La fumée est la première cause de décès, en cas d'incendie.

En France, les pompiers interviennent toutes les 2 minutes pour un incendie, ce qui occasionne 800 décès et 10 000 blessés par an. 70% des incendies mortels ont lieu la nuit.

C'est un constat qui pourrait être évité si les foyers étaient équipés au minimum d'un détecteur de fumée ; détecteur qui sera rendu obligatoire en mars 2015.

« Pour autant et au vu des statistiques, je trouve malheureux qu'il faille une loi pour imposer aux Français l'installation de cet appareil. Un objet qui pour une fois n'est pas très onéreux (10 à 15 €), qui est facile à monter et d'un entretien très simple (changement de la pile une fois par an) », nous précise le lieutenant Eric Bourdelaix.

Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires

En France, il manque 35 000 sapeurs-pompiers volontaires.

Autrefois, ils étaient 200 000, nous sommes passés à 170 000 !

Nous avons donc besoin que les gens fassent acte de citoyenneté et qu'ils s'engagent.

La Procédure d'engagement est simple :

- Envoi d'une lettre de motivation et d'un CV au chef du centre d'incendie et de secours le plus proche de votre domicile ;
- Un entretien afin d'expliquer les différentes phases de recrutement.



La Police municipale

**Renforcement des effectifs et nouvelles missions.
Un nouveau chef de service pour notre Police municipale.**

Suite au départ de Monsieur David Charbonnier, il a été procédé au recrutement d'un nouveau chef pour le service de police municipale, Monsieur Norbert Lebrun.

Gendarme auxiliaire depuis 1986, il décide d'un tournant dans sa vie professionnelle en 1990 et intègre la Police municipale comme jeune gardien à La Queue en Brie (94).

Il exerce ensuite ses fonctions sur différentes collectivités (Brie-Comte Robert, Boissise-le-Roi) avant de prendre la responsabilité de la Police Intercommunale de Seine Ecole, intercommunalité regroupant les mairies de St-Fargeau-Ponthierry et Pringy.

Son service se trouvant doté de motos, il bénéficie en 2006, à titre exceptionnel, d'une formation motocycliste au centre national de

formation à la sécurité routière de la gendarmerie de Fontainebleau.

En octobre 2008, après la réussite du concours, il est nommé Chef de Service.

En 2010, il est affecté comme Chef de Service de la Police municipale sur la commune de Soisy-sur-Seine (91). Ses missions restent inhérentes à celles d'une Police municipale avec la lutte contre la petite et moyenne délinquance tout en restant toutefois attentif au respect du code de la route, en effectuant régulièrement des opérations de contrôles routiers et en s'impliquant également dans le cadre de la prévention par des interventions notamment en milieu scolaire.

En parallèle, Monsieur Lebrun a continué de servir dans la gendarmerie en intégrant en 2001 la réserve opérationnelle comme Maréchal des Logis, puis Maréchal des Logis Chef et Adjudant.

C'est en cette qualité de réserviste qu'il est sélectionné et participe au défilé du 14 juillet 2006 sur les Champs-Élysées. Il met un terme à son contrat de réserve en 2010 après avoir servi dans différentes unités telles que brigade territoriale, centre de transfèrement

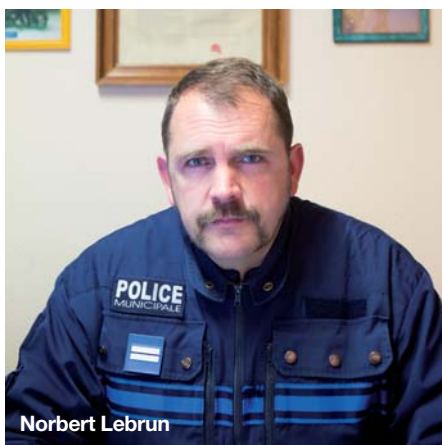
judiciaire et peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, pour se consacrer exclusivement à l'exercice de ses missions et à la gestion de son service.

Sous l'impulsion et la responsabilité de Jérôme Mabillet, Maire de Bois-Le-Roi, Monsieur Lebrun s'attachera à la réorganisation du service de Police municipale, conformément à la réglementation et en adéquation avec notre politique de prévention et de sécurisation du territoire communal par une présence visible sur le terrain.

Le renforcement des effectifs est une première étape. Ainsi, dès le premier janvier 2015 Monsieur Carlos Esteves, Brigadier de Police, rejoindra notre collectivité. Le recrutement d'un quatrième policier est également en cours.

Ces recrutements permettront un allongement de la plage horaire de fonctionnement du service, par la mise en place de patrouilles également en soirée et de nuit, si besoin et ceci en étroite collaboration avec la Police nationale.

Monsieur Lebrun aura pour objectif de redéfinir avec Monsieur Le Maire et en collaboration avec Monsieur Robert, Adjoint délégué à la prévention, les missions prioritaires du service de Police municipale tout en garantissant une adaptabilité opérationnelle et événementielle.



Norbert Lebrun



La lutte contre les cambriolages et les dégradations, la prévention routière (stationnement, circulation), l'encadrement et la surveillance des déplacements vers la base de loisirs, la vigilance quant aux comportements à risque pour nos habitants les plus vulnérables et ce, par une présence visible, dissuasive, feront parties des missions prioritaires confiées aux effectifs de ce service.

■ ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE

Verre brisé, canette d'aluminium, plastiques divers et multiples dégradations sur des biens publics sont régulièrement constatés en certains endroits de la commune. Ils sont le fait de regroupements dont on déplore bien souvent les nuisances sonores. Outre l'insalubrité et le préjudice financier qu'ils occasionnent, ces débris portent atteinte à la sécurité des personnes. La Municipalité a donc pris un arrêté interdisant la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique (stade Langenargen, place Jeanne Platet, terrain de pétanque sis rue l'Île Saint Pierre, Clos Saint Père et son parking, place de la gare...) les vendredi et samedi soir de 22h à 7h, ainsi que durant les périodes de vacances scolaires. Toute infraction constatée par la Police municipale ou la Police nationale donnera lieu à des poursuites conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

■ SAINT SYLVESTRE

Dans la seule nuit du 31 décembre 2013, 16 cambriolages ont été commis en toute impunité, entre 22h et 2h du matin, dans notre commune.

Forte de ce constat, l'équipe municipale a mis en place un dispositif coordonné avec les forces de l'ordre pour garantir une présence préventive et dissuasive à l'occasion de la Saint-Sylvestre 2014. La Police municipale de Bois-Le-Roi, sous l'impulsion de son nouveau responsable, a engagé ses effectifs pour couvrir la période la plus sensible tandis que la Police nationale a assuré une vigilance.

■ CONVENTION DE COORDINATION POLICE MUNICIPALE ET POLICE NATIONALE

Dans le cadre de l'application du décret n° 2012-2 du 02 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de Police municipale, une réflexion conjointe avec le commissariat de Police de Fontainebleau est actuellement menée. Cette réflexion aboutira à l'élaboration de la première convention de coordination sur Bois-Le-Roi. Cette documentation type sera opérationnelle, pragmatique et constituera un outil facilitateur de travail partagé et de l'expression de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance.

Guide du dépôt de plainte

Plainte : acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le Procureur de la République, soit directement, par lettre plainte, soit par un service de police ou de gendarmerie.



A noter

Les forces de police ou de gendarmerie ne sont pas fondées à refuser un dépôt de plainte. En principe, en cas de refus de prendre la plainte par les forces de l'ordre, citez l'article 15-3 du Code de procédure pénale, repris ci-dessous :

Article 15-3 du Code de procédure pénale

La police judiciaire est tenue de recevoir les plaintes déposées par les victimes d'infractions à la loi pénale (...).

Tout dépôt de plainte fait l'objet d'un procès-verbal et donne lieu à la délivrance immédiate d'un récépissé à la victime. Si elle en fait la demande, une copie du procès-verbal lui est immédiatement remise ».

Intérêt de déposer plainte ?

Le dépôt de plainte est particulièrement recommandé dans les cas graves ou répétitifs pour :

- Permettre de déclencher l'enquête.
 - Rechercher et poursuivre l'auteur de l'infraction sur le plan judiciaire.
 - Obtenir réparation du préjudice subi.
 - Dissuader de commettre des infractions.
 - Attirer l'attention des autorités sur les conséquences et l'ampleur des infractions qui créent un trouble important.
- Sans dépôt de plainte, pas d'enquête.**

Quand ?

Dans un souci d'efficacité, le dépôt de plainte doit être fait **dans les meilleurs délais** après la commission des faits ou leur découverte.

Cependant, il faut :

- Éviter de mettre en péril la conservation des preuves sur le lieu de l'infraction et sécuriser les lieux pour le relevé d'indices.
- Permettre aux services concernés d'évaluer avec justesse l'ampleur des dégâts.
- En cas de flagrance ou cas grave, alerter les forces de l'ordre (via le 17) afin qu'elles se déplacent.

Où ?

En pratique, il doit être fait au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche du lieu de l'infraction pour sensibiliser les acteurs

locaux, qui apporteront une réponse opérationnelle.

En principe, le dépôt de plainte est possible sur tout le territoire français.

Comment ?

Les modalités :

- Auteur des faits identifiés : plainte nominative.
 - Tiers inconnu : plainte contre X.
- Pour les faits graves ou répétitifs, la **déclaration directe** auprès d'une brigade de gendarmerie ou d'un commissariat de police est à privilégier pour permettre de détailler au maximum les faits dénoncés et leurs conséquences.

Une prise de contact téléphonique préalable, avec le commissariat ou la brigade de gendarmerie, permet de prendre rendez-vous. L'utilisation d'une **lettre plainte** est possible mais limitée.

Le dispositif de **pré-plainte en ligne** est possible mais ne dispense pas de se déplacer :

- Améliore l'accueil des personnes déposant plainte.
- Permet un signalement rapide des faits commis.
- Facilite la prise de rendez-vous.
- Réduit le temps d'attente dans les locaux de police ou gendarmerie lors du dépôt de plainte.
- Se limite aux cas d'atteinte aux biens sans auteur connu.

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Demander la **copie du PV** d'audition et son récépissé. **Il n'appartient pas à la victime de qualifier l'infraction.**

Contenu de la plainte ?

La victime qui dépose plainte doit :

- Décrire les faits justifiant le dépôt de plainte.
- Mettre en valeur les faits propres à retenir une ou plusieurs infractions.
- Exposer les problèmes de sécurité et de mise en danger.
- Souligner tentative et nombre d'auteurs.

Exemples d'infractions

Dégradations de véhicules, de murs (tags), vols de vélos, vol par ruse, cambriolages, violences, escroquerie, abus de confiance...

Opération tranquillité vacances

La Police municipale de Bois-Le-Roi propose un service gratuit et ouvert à tous les Bacots partant en vacances.

Ce service vous est proposé à chaque période de vacances scolaires.

Vous avez la possibilité de signaler votre absence en vous rendant au poste de Police municipale ou à l'accueil de la mairie. Vous remplirez un formulaire confidentiel en indiquant vos dates d'absence ainsi que divers renseignements utiles.

Les policiers municipaux effectueront ainsi des passages fréquents au niveau de votre domicile durant votre absence.

Cependant, des règles élémentaires de prudence sont à observer :

- Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.

- Placez en lieux sûrs et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

- En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...

Les policiers municipaux sont à votre service.

Demandez leurs conseils, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Police secours : 17

Police municipale : 01 60 59 18 17

Police nationale : 01 60 71 58 00



NOUVEAU

PERMANENCE JURIDIQUE

La municipalité a souhaité apporter son aide aux Bacots en mettant en place une permanence juridique mensuelle en partenariat avec l'Ordre des Avocats de notre secteur.

Les consultations seront assurées :

- **gratuitement**
- **par un avocat du Barreau de FONTAINEBLEAU,**
- **le 3ème samedi de chaque mois (sauf en août),**

- **de 9 heures à 11 heures 30,**
- **en Mairie,**
- **sur rendez-vous préalable pris au 01 60 59 18 18.**

Cette permanence permettra de faire le point sur toutes les difficultés juridiques ou administratives que vous rencontrez (famille, consommation, banque, logement,...) et de prendre connaissance des démarches et procédures à entreprendre.

Elle débutera samedi 17 janvier 2015.

Elle aura lieu les mois suivants :

- samedi 21 février
- samedi 21 mars
- samedi 18 avril
- samedi 16 mai
- samedi 20 juin
- samedi 18 juillet
- samedi 19 septembre
- samedi 17 octobre
- samedi 21 novembre
- samedi 19 décembre

Les modes de garde des enfants avant leur scolarisation à Bois-Le-Roi



Une aire de jeux pour nos enfants

A Bois-Le-Roi, en dehors de la base de loisirs, aucun endroit n'est aujourd'hui prévu pour que les enfants puissent se retrouver et jouer ensemble. Aucun lieu n'existe où les familles puissent échanger, où les générations puissent cohabiter d'une manière sécurisée, ludique et rassurante. Cette lacune sera comblée en 2015, avec le lancement du projet de création d'une aire de jeux où enfants, parents et grands-parents, assistantes maternelles pourront se retrouver en toute tranquillité et par plaisir. Plusieurs lieux sont envisageables pour l'implantation de cette aire : Clos-Saint-Père proche de l'école Olivier Métra, square devant la maternelle, parc de la mairie, stade... Le lieu définitif sera choisi en tenant compte de l'espace disponible, des

accès, du stationnement, des éventuels risques de nuisances pour les riverains, et enfin, de la proximité des écoles, car terminer la journée de classe par un grand moment de jeux avec les amis fait partie des bons moments de l'enfance. Les jeux devront être adaptés à plusieurs tranches d'âges, entre 2 et 10 ans. Ils devront également s'intégrer dans le paysage. Les matériaux naturels, traités pour durer sans perdre de leur attrait ou sans demander un entretien excessif, pourront être privilégiés. Afin de débattre de ce projet, une **réunion publique** sera organisée en mairie le mercredi **14 janvier à 20h30**. Les parents, les enfants, les professionnels de la petite enfance et toutes les personnes intéressées sont les bienvenus.

Halte-garderie « bébé accueil »,

un service municipal qui peut accueillir 25 enfants âgés de 4 mois à 4 ans non scolarisés. De manière occasionnelle ou régulière (possibilité de contrat), les enfants sont reçus les mardi, jeudi et vendredi matin. Quatre animatrices spécialisées en petite enfance font vivre cette structure. Des places sont encore disponibles, en prenant contact avec Cyrielle Moreau et Elodie Hup au 01 60 66 32 39.

La crèche associative « Dessine-moi un mouton »

assure une garde régulière des enfants âgés de 2 mois à 4 ans non scolarisés, entre 2 et 5 jours par semaine. Elle accueille 33 enfants répartis en 3 sections. Les préinscriptions peuvent désormais être enregistrées en mairie au service enfance.

Les assistantes maternelles agréées par le Conseil Général

peuvent assurer la garde de 120 enfants sur les communes de Bois-Le-Roi et Chartrettes réunies. Elles accueillent les enfants à leur domicile et des temps de regroupement sont assurés. Elles sont indépendantes ou regroupées en association : « Hauts comme 3 pommes » et « Paroles d'enfants ». Cyrielle Moreau, animatrice et responsable du RAM (Relais des Assistantes Maternelles, cf *Echos bacots* n°1) met à disposition la liste actualisée des assistantes maternelles disponibles et informe les parents employeurs sur la nature des contrats, leurs droits et obligations.

Il est conseillé de consulter le site internet **mon enfant.fr** où tous les modes de garde de la commune sont détaillés.

Information : inscription à l'école des enfants nés en 2012

Le service enfance ouvrira les inscriptions des enfants de petite section du :

2 au 6 février 2015, tous les matins, sans rendez-vous.

Il s'agira là de la première étape de la rentrée 2015 pour vos enfants. Nous vous demanderons à cette occasion de fournir les copies des documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Livret de famille, comprenant les pages parents et enfants.
- Fiches d'inscriptions scolaire et périscolaire complétées (vous devez préalablement vous les procurer auprès du service enfance).
- Une copie de l'avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013 du foyer de l'enfant, afin de déterminer la tranche tarifaire concernant le périscolaire (ALSH, restauration...).

A noter que les tarifs applicables en septembre 2015 seront votés au Conseil Municipal de juin.

La seconde étape s'effectuera auprès de madame la Directrice de l'école maternelle. Les informations pour cette démarche vous seront données le jour de l'inscription.



Les NAP : des activités diversifiées

De très nombreux ateliers sont organisés chaque semaine sur nos trois écoles, dans le cadre des NAP. Ils répondent à deux grandes thématiques : sport et culture/art. Ce travail demande une organisation rigoureuse avec de constantes adaptations afin de répondre aux exigences de sécurité et de qualité. Ce sont donc des dizaines de personnes qui chaque jour se mobilisent. Voici un aperçu de ce qui est proposé à vos enfants, par école.

Maternelle R. Lesourd

Jeux collectifs
Tennis de table
Sports collectifs
Eveil corporel

Ateliers créatifs
Contes
Bain musical
Eveil à langue espagnole
Eveil à langue anglaise
Création d'un court métrage
Eveil à la culture artistique
Eveil aux jeux scéniques

Ecole Les Viarons

Sports collectifs
Jeux collectifs
Zumba
Atelier clip
Tennis de table
Tir à l'arc

Création d'un court métrage
Rythmes et percussions
Atelier autour d'un livre
Yoga et jeux d'écriture
Eveil à la culture anglaise
Créations en papier mâché
Atelier créatif
Sophrologie/relaxation
Créations de marionnettes
Pliages et origamis

Ecole O. Métra

Sports collectifs
Jeux collectifs
Capoeira
Basket
Sport
Randonnée/orientation

Rythmes et percussions
Ateliers créatifs
Jeux d'échecs
Eveil à la photographie
Création d'un court métrage
Abord de la culture anglaise
Créations en papier mâché
Improvisation théâtrale
Street dance
Eveil à langue allemande
Yoga et jeux d'écriture
Théâtre et travail sur le personnage
Pliages et origamis



et à la bibliothèque municipale...

Les enfants ont pu participer à 6 animations, au fil des saisons : depuis « Les histoires au coin du feu » à « Père Noël es-tu là ? », en passant par « La farandole des contes », « Les histoires à frissonner »...

Ils ont pu découvrir ou redécouvrir des livres parmi des sélections thématiques en rapport avec un événement : le sport lors de la Coupe du Monde, la nourriture dans le cadre de la semaine du goût, l'école en septembre, les sorcières et les fantômes... sans oublier la 1ère guerre mondiale.

Enfin, la bibliothèque a poursuivi ses interventions à la crèche, à la halte-garderie et dans le cadre des NAP.

Du côté des adultes, là aussi des sélections thématiques : le fonds local lors des journées du Patrimoine, l'enseignement lors de la rentrée scolaire, des livres fantastiques pour « La semaine à frissonner » ainsi qu'une sélection sur la forêt de Fontainebleau lors de la séance de dédicace de Yannick Dagneau le 6 décembre.

La bibliothèque a initié l'opération « Livres voyageurs » en partenariat avec la SNCF et Gares et Connexions : des livres ont été déposés en gare de Bois-Le-Roi durant quatre semaines pour être empruntés par les usagers du train.

La bibliothèque propose aussi un service de portage de livres à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.



YANNICK DAGNEAU, éducateur spécialisé depuis une quinzaine d'années, s'occupe plus particulièrement de jeunes enfants de 6 à 14 ans, en situation de handicap mental. Il est l'auteur d'un nouveau livre "Rencontres animalières en Forêt de Fontainebleau", une invitation à découvrir l'univers magique de la forêt de Fontainebleau et des animaux qui la peuplent.

En quoi la forêt de Fontainebleau est-elle un atout pour les enfants dont vous avez la charge ?

Sous le charme de la forêt de Fontainebleau depuis ma tendre enfance, j'ai la chance de faire coïncider passion et activité professionnelle.

Dans le cadre de ma profession, j'ai pu axer l'essentiel de mes activités avec les enfants en dehors de l'institution et plus particulièrement dans cette splendide forêt de quelques 23 000 hectares ; mettant à profit cette opportunité pour intéresser les enfants à de multiples activités : randonnée, nettoyage de la nature, excursions matinales

La forêt : un lieu d'éducation

ou vespérales et aller à la découverte de la faune sauvage, du brame, et passer ensemble des moments en forêt, mon univers de prédilection.

Ici, au cœur de la nature, le handicap semble se diluer, les particularismes s'atténuent, les comportements changent et évoluent vers une certaine sérénité. Le fardeau pathologique se déleste de quelques oripeaux au gré des promenades et au contact de Mademoiselle Sylve. Les enfants se sentent mieux, même bien, peut-être. Délicat, voire prétentieux d'affirmer qu'ils se sentent mieux, mais je peux témoigner de signes qui ne trompent pas, des détails flagrants, parfois anodins, qui laissent à penser qu'une certaine quiétude s'empare d'eux et les bercent de douces sensations. La forêt produit ses effets thérapeutiques, elle distille sa morphine chlorophyllienne et met les douleurs à distance.

Comment les enfants parviennent-ils à gommer leur différence et à se concentrer sur les activités que vous leur proposez ?

Les besoins de ces enfants sont importants ; leurs carences sont parfois sérieuses même si pour certains, le versant déficitaire est moins prononcé, induisant une relative autonomie et un bon niveau de langage. Je tente autant que possible de faire abstraction de leur handicap. Je pars du principe - postulat que certains qualifieront d'idéaliste, voire d'utopique, qu'il n'y a pas de différence de nature entre le malade mental et le sujet dit normal, les processus psychiques étant les mêmes.

Ce sont d'ailleurs les personnes souffrant de handicap mental qui nous ont enseigné et qui continuent de nous enseigner ce que sont les

processus psychiques fondamentaux chez les êtres humains.

Quand je m'occupe de ces enfants, des manifestations se produisent ; elles expriment quelque chose de l'être, du sujet et de ses conditions d'existence. Lorsque je mène ces activités avec eux, je fais fi de tout diagnostic et de prescription médicale, j'établis juste une relation avec un semblable en souffrance, un être humain en devenir.

Il s'agit de l'accueillir tel qu'il se présente avec ses symptômes, son handicap, son profil, sans nier ce qui pourrait apparaître comme gênant dans son comportement.

Par ce raisonnement, je me place tel un professionnel ; c'est dans cet esprit que je randonne, entre autres, avec eux depuis de nombreuses années dans le massif forestier bellifontain.

A travers cet ouvrage fourmillant d'anecdotes authentiques et croustillantes et illustré par des photographies d'habitants des sous-bois, je propose une randonnée sur le papier. Un livre à l'image de mes multiples passions : la forêt de Fontainebleau, mon métier, la photo animalière. Une immersion dans l'univers des escapades forestières que je partage avec les enfants, sur fond d'images de la faune sauvage. Une petite billebaude en images, un besoin d'écrire, d'être lu, de partager, de transmettre à travers une écriture qui fait mémoire et se destine à être vulgarisée.

Véhiculer des expériences, des connaissances, des ressentis et partager des rencontres. Ecrire est un véritable exutoire, une transformation de l'affect en mots. Je crois en la force du récit et de l'image comme mode de transmission de l'expérience.



JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Formation des "Jeunes Sapeurs-Pompiers" à Bois-Le-Roi

En Seine et Marne, les Jeunes Sapeurs-pompiers (JSP) sont actuellement près de 700 (âgés de 12 à 18 ans) qui découvrent le métier de sapeur-pompier au sein des 45 sections JSP dans les différents centres de secours.

Au sein de notre Centre, la section des JSP est composée de 15 jeunes sapeurs-pompiers. Le cursus s'étale sur 4 années et se solde, à chaque fin d'année par un examen pour passer en année supérieure. Ils ont un programme bien établi, par tranche d'âge.

Les cours se déroulent à Bois-Le-Roi, chaque samedi après-midi de 14h à 18h ; les



Carrés Potagers Bacots

L'association *Les Carrés Potagers Bacots* met à la disposition des habitants de Bois-Le-Roi des parcelles de 50 ou 100 m² afin de pratiquer le jardinage.

Les cultures sont réalisées en méthode biologique dans un esprit de convivialité, d'entraide et de lien intergénérationnel. Quelques parcelles seront disponibles en 2015. Venez visiter notre terrain rue Louis Noir et si l'envie de nous rejoindre vous anime, vous serez les bienvenus(e)s.

Contact : carres-potagers@googlegroups.com

Les Carrés Potagers mettent à la disposition du CCAS 4 parcelles. Si vous souhaitez cultiver l'une des parcelles (sous conditions de ressources), veuillez contacter le CCAS de Bois-Le-Roi au 01 60 59 18 26 avant le 31 janvier 2015.

MESSAGE IMPORTANT

**DATE LIMITE POUR LE
DEPOT DES DOSSIERS
DE SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS :
5 AVRIL 2015**

jeunes y sont encadrés par des pompiers moniteurs.

Comme les adultes, ils participent aux différentes cérémonies, (celle du 11 novembre par exemple), ou encore aux différents CROSS (le week-end) : départemental, régional, national, challenges de natation.

La formation est basée sur les gestes et les techniques des pompiers, tant au niveau du secourisme que de l'incendie.

Les formations leur font prendre conscience très tôt des risques qu'ils peuvent rencontrer dans leur quotidien, elles leur permettent aussi d'acquérir les premiers réflexes à mettre à profit dès leur engagement comme sapeur-pompier.

Au terme de ces 4 ans, ils passeront le Brevet de Jeunes Sapeurs-Pompiers. La réussite de cet examen facilite l'engagement au sein du Centre.

Informations : 01 64 81 29 90

LE TRAIT D'UNION

Samedi 31 janvier,
Clos saint Père, 18h

**Audition multi classes ouverte
au public (places limitées)**

Samedi 7 février,
Clos saint Père, 18h

Audition Musiques Actuelles

Informations : 01 64 87 11 90

Courriel : letraitdunion77@orange.fr

Internet : www.letraitdunion77.free.fr

BOIS-LE-ROI JUMELAGE

Samedi 17 janvier, **Stammtisch d'hiver (repas convivial)**, thème « Fêtons la réconciliation franco-allemande », Café de la gare, 12h30.

Samedi 31 janvier, **Souvenir de la rencontre au Hartmannwillerkopf de mai 2014**, conférence/débat suivi d'un goûter, salle des mariages de la mairie de Bois-Le-Roi, avenue Paul Doumer, 15h.

Informations-réservations : 06 76 53 42 45
Internet : www.boisleroijumelage.fr

HAUTS COMME 3 POMMES

Jeudi 12 février,
marché de Bois-Le-Roi, 10h

**Défilé du Carnaval avec les
assistantes maternelles sur le
thème abeilles, papillons,
coccinelles et autres
insectes...**

Contact : Florence Mund, 06 33 52 80 58

Internet :

www.hauts-comme-3-pommes.probb.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGÉRIE (FNACA)

19 mars, Monument aux Morts,
rue de Verdun, 11h

**Commémoration du
53^e anniversaire de la fin
de la Guerre d'Algérie**

**en hommage aux victimes civiles et
militaires de la guerre d'Algérie et
des combats au Maroc et en
Tunisie avec la participation de la
Mairie de Bois-Le-Roi**

LE TRAIT D'UNION

27, 28 et 29 mars,
Château de Tournezy

Week-End musical

**27 mars à 20h concert des grands
élèves, 28 mars à 20h concert des
professeurs, 29 mars à 14h concert
des ensembles. Entrée libre.**

Informations : 01 64 87 11 90

Courriel : letraitdunion77@orange.fr

Internet : www.letraitdunion77.free.fr

janvier

SAMEDI 17 JANVIER

Vœux du Maire à 19h, préau Ecole Olivier Métra

Jérôme Mabilie, Maire de Bois-Le-Roi et le Conseil Municipal vous présentent leurs vœux et vous convient à un moment de partage autour de la galette des Rois et d'un verre de l'amitié.

mars

SAMEDI 14 MARS

Quatuor de musique celtique

Organisation Mairie de Bois-Le-Roi

Eglise de Bois-Le-Roi, 20h30

« LES HARPADOURS »

Voyage en pays celtes aux sources de la musique celtique à l'occasion de la Saint Patrick en l'église de Bois-Le-Roi avec le quatuor « Les Harpadours ».

Pilier de cette formation à géométrie variable, **Yvon Le Quellec** nous vient tout droit des Côtes d'Armor. Virtuose de la harpe celtique, ce concertiste confirmé, tantôt barde en solo, tantôt troubadour en groupe, partage son temps entre Bretagne et Hurepoix. Régulièrement invité aux nombreux festivals de musique celtique qui se donnent en Bretagne, il se

produit tout autant en Ile-de-France qu'à l'étranger, donnant libre cours à ses goûts éclectiques autour du répertoire traditionnel de la musique celtique. Chansons bretonnes, compositions personnelles, cantiques, ballades irlandaises, textes anciens chantés, les églises du Gâtinais et de l'Hurepoix résonnent encore de ses couplets... Invité de France Musiques en tant que compositeur, auteur de 6 albums, son travail a fait l'objet de plusieurs reportages télé ainsi que de nombreux passages en radio tant nationale que régionale.

Alsacien converti à la culture celtique, **Sylvain Wack** enrichit le groupe de sa science de l'accordéon. Avant de rejoindre diverses formations de musique celtique avec lesquelles il anime des fest-noz comme l'ensemble an Tadou en quatuor ou quintette celtique avec Yvon Le Quellec, les Harpadours depuis 2013 ou la formation Beman de musique celtique, il écumait les bals en Alsace. Sa riche culture musicale, la variété de son tempo, son sens infallible du rythme apportent une belle couleur et de la chaleur à la musique celtique du quatuor.

Ancienne harpiste de l'orchestre du Capitole de Toulouse avec lequel elle a joué dans le monde entier, **Martine Jacotin** est membre de différents ensembles de musique celtique, les harpadours avec qui elle se produit depuis 2013 mais également le quatuor de harpes celtiques « Telenno Torsic » et des ensembles de musique baroque. Elle enseigne dans plusieurs conservatoires de l'Est parisien et se consacre à la transcription de partitions pour ensembles de harpes.

Premier prix de violon et médaille d'or de conservatoire à l'alto, **Nicolas Jacotin** poursuit une riche carrière de concertiste qu'il partage entre la musique de chambre classique et la musique traditionnelle celtique avec « Les Harpadours » tout en suivant en parallèle une solide formation d'acteur danseur pour se consacrer davantage au théâtre musical.

Découvrez les « Harpadours » sur

www.youtube.com/watch?v=-0GmoD-CHVM
www.youtube.com/watch?v=Qpb03K1lybM

Informations/Réservations :
01 60 59 18 12 - 01 60 59 18 18
Places limitées - Entrée libre
www.ville-boisleroi.fr



DIMANCHE 22 MARS

1er tour des élections départementales (ex cantonales)

Nouveaux territoires cantonaux et nouveau mode de scrutin qui permettra d'élire sur chaque territoire un binôme homme-femme de représentants imposant la parité de l'Assemblée Départementale.

DIMANCHE 29 MARS

2ème tour des élections départementales

avril



DIMANCHE 5 AVRIL

Chasse aux œufs

Organisation Mairie de Bois-Le-Roi

Parc de la mairie de Bois-Le-Roi de 10h à 12h

Comme chaque année, la Municipalité de Bois-Le-Roi invite petits et grands à sa chasse aux œufs dans le parc de la Mairie. Jeu de piste pour les plus grands, bain de paille pour les petits, venez savourer en famille le moment privilégié des enfants après Noël.

Informations :
01 60 59 18 12 - 01 60 59 18 18
www.ville-boisleroi.fr



Nouvelle
date

DIMANCHE 12 AVRIL

Vide-Grenier

Organisation Mairie de Bois-Le-Roi

Nouvelle date pour le Vide-Grenier de Bois-Le-Roi. Le dimanche 12 avril, l'avenue Foch sera fermée à la circulation entre l'Avenue Paul Doumer et la place de la République pour le Vide-Grenier annuel. 270 exposants non professionnels, restauration sur place. Avenue Foch de 9h à 17h

Informations : 01 60 59 18 12

01 60 59 18 18

Inscriptions : Mairie du 9 au 20 mars inclus
www.ville-boisleroi.fr

Tous pour Bois-Le-Roi

Chères Bacotes, chers Bacots,

Nous vous souhaitons une année 2015 citoyenne, respectueuse des autres et de l'environnement !

Nous souhaitons que vos problèmes concrets trouvent enfin leurs réponses :

- Que fait mon enfant pendant les NAP ?
- Quand disposerons-nous d'infrastructures culturelles adaptées ?
- Pourquoi le Maire donne-t-il la parole à ses amis à l'occasion du conseil municipal pour ensuite la refuser à des élus des associations de parents d'élèves ?
- Pourquoi aucun représentant de la mairie n'a assisté aux AG des principales associations de notre commune ?
- Pourquoi la distribution du repas de Noël aux seniors isolés a-t-elle été supprimée ?
- Alors que les recettes communales baissent et que le Maire ne cesse de créer de nouveaux postes de fonctionnaires municipaux, comment éviterons-nous l'augmentation des impôts ?

Nous souhaitons que la porte du Maire ne soit plus continuellement fermée aux habitants et qu'il ne soit plus sourd aux doléances.

Que la nouvelle majorité prenne les dossiers en main et cesse de se retourner obstinément sur le passé pour le dénigrer sans fondement alors que, depuis neuf mois, la pauvreté des sujets traités en Conseil Municipal est le vrai reflet d'un manque de travail et d'investissement dans les dossiers de la commune.

Qu'un travail de prospective sur les enjeux financiers de la commune soit enfin initié, conformément à nos appels.

L'espace est ici trop restreint, mais nous suivrons au quotidien avec vous la bonne réalisation de ces souhaits :

- Le Porte-Vois dans vos boîtes aux lettres
- Votre blog touspourboisleroi.blogspot.fr
- Un mail touspourblr@gmail.com

Nous sommes à votre service pour notre commune,

Tous Pour Bois-le-Roi

Nathalie VINOT, Michel LEFEVRE, Eloïse LANGLOIS,
David DINTILHAC, Catherine BETTINELLI,
Matthieu RICHY-DURETESTE

Avec vous à Bois-Le-Roi

IMPROVISATION ET SECTARISME

Faute de réflexion, notamment sur l'intercommunalité (sujet déterminant tous les autres), la majorité est tétanisée par les dossiers de fond, improvise, son autoritarisme visant à masquer que le roi est nu.

PLU : la majorité découvre qu'en 2017 au plus tard le PLU passera à une intercommunalité supérieure à 20000 habitants, imposée car non réfléchie.

INTERCOMMUNALITE : la loi oblige l'adoption en mars prochain d'un schéma de mutualisation avec nos partenaires. Encéphalogramme plat sur le sujet, réunion d'informations prévue seulement fin janvier !

CIRCULATION : nulle réflexion intercommunale sur la congestion automobile de la gare. Refus d'un plan global de circulation : zéro solution à l'horizon !

EAU : régie ou délégation de service public ? À moins d'un an de la fin du contrat Veolia, les élus n'ont ni débattu, ni opté en conseil. À défaut d'être volontaire, le choix portera sur l'opérateur privé au résultat catastrophique.

DÉMOCRATIE : niant ses promesses électorales, la majorité municipale refuse d'ouvrir le conseil aux questions des bacots. Elle réfute encore la loi l'obligeant à publier les tribunes de l'opposition sur le site internet municipal.

CONSEIL : abandon de la fréquence mensuelle. Censure de nos interventions dans les comptes-rendus. Mensonge de la majorité prétendant avoir mis en place toutes les commissions (celle des finances est à peine créée, il en manque encore !). Refus de s'engager à fournir les éléments d'orientation financière (bientôt une obligation de la loi).

ACTIVITÉ : le maire réunit le conseil pour des modifications budgétaires de 3 €, mais ne prend aucune décision dans le cadre de ses compétences déléguées. À défaut d'énergie vouée à la commune, espérons qu'il améliore au moins son score au « démineur ».

La dimension de cette tribune étant illégalement soumise à l'arbitraire du maire, RDV sur « avecvousblr.canalblog.com »

Les élus d'AVEC VOUS A BOIS LE ROI

S BLAIS
R BONY



naissances

Septembre

AREZES LE GUEN Eliot le 13/09/2014
SAUTEREAU Loup le 16/09/2014

Octobre

CADET Thomas le 05/10/2014
SCHAFFTER DIAS Lysandre le 09/10/2014
PLUCHET Élise le 17/10/2014
SEE Elise le 19/10/2014
HAYWARD Théo le 27/10/2014

Novembre

RAULT Nicolas le 01/11/2014
MILVAUX Gabrielle le 08/11/2014
DELFORGE Raphaël le 26/11/2014

Décembre

MBIA Justin le 05/12/2014
GUEUGNEAU Tom le 06/12/2014
SALAZAR Luna le 15/12/2014

mariages

Octobre

TRANCHANT Jean-François Paul
et LE GALL Danielle le 11/10/2014
BOISYVON Antoine Yannick Henri et
BOUC Adeline Marie-Pierre Yvonne
le 18/10/2014

décès

Septembre

COUSIN Suzanne Madeleine ép.
MONESTIER (86 ans) le 26/09/2014

Octobre

LEPLAY Claude Charles Gervais (73 ans)
le 14/10/2014
PHAYCHITH Joseph (68 ans) le 13/10/2014
ROBERT Jean-Claude Pierre Gilbert (67 ans)
le 23/10/2014
BLANC Louis Pierre (92 ans) le
31/10/2014

Novembre

SAUTAREL Albertine Raymonde Gabrielle ép.
STROH (92 ans) le 07/11/2014
STEIN dite LANDY Emma ép. BONDOIS (95
ans) le 09/11/2014
ADAM Simonne Germaine Marie
ép. PACAUD (86 ans) le 09/11/2014
RICHARD Arlette Claudette ép. EXCOFFIÉ
(86 ans) le 12/11/2014
ESCH Elisabeth Catherine ép. NICODEAU
(99 ans) le 16/11/2014
LIDVAN Philippe Robert (70 ans)
le 17/11/2014
RENNESSON Louis Christian (73 ans)
le 17/11/2014

Décembre

MANEAU Hélène Reine Arlésienne
ép. HARTMANN (104 ans) le 05/12/2014
PARTISOTTI Dominique Bernard Henri René
(62 ans) le 14/12/2014

**ERRATUM : Monsieur Vrot Philippe est
décédé à l'âge de 56 ans et non pas 65
ans.**



**Monsieur Jérôme Mabilie,
maire de Bois-Le-Roi
et le Conseil municipal**

vous invitent à la cérémonie des vœux
qui se déroulera le samedi 17 janvier 2015 à 19h,
préau Ecole Olivier Métra, 2 rue de Verdun.